



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

DELEGATION CENTRALE UES MGEN

7 Square Max Hymans 75015 Paris

Tel Fax: 01 51 60 46 65 [cfdtmgen@infonie.fr](mailto:cfdtmgen@infonie.fr)

<http://www.cfdt-mgen.org/>

## Compte rendu du CE MGEN ASS de JANVIER 2015 La CFDT revendique et vous informe

Le Comité d'établissement est présidé pour la première fois par SANDRINE SEGOVIA KUENY qui, depuis trois mois, a pris son poste de Directrice Adjointe du livre 3. Elle succède à Philippe COTTARD. Elle présidera les CE ASS après une période d'intérim assurée par Thierry BARBON ancien directeur national des établissements.

Elle déclare que ses priorités sont d'aller vers une meilleure prise en charge des patients et résidents mais aussi d'assurer le bien-être des professionnels en alliant l'efficacité et la performance économique.

La lettre d'engagement de rapprochement de la MGEN avec Harmonie Mutuelle a été signée le 12 janvier 2015.

Il est important de souligner qu'Harmonie Mutuelle fait partie des rares mutuelles qui, comme MGEN, ont développé de nombreuses activités de soins.

*Dominique REAU secrétaire CE MGEN ASS demande au nom de l'ensemble des élus un accord de principe pour permettre aux salariés qui le souhaiteraient de poser les vacances de printemps jusqu'au 10 mai. Ceci afin de coïncider avec le calendrier des vacances scolaires de la zone B. Elle précise que sa demande concerne l'ensemble des salariés des établissements afin de permettre les rapprochements familiaux.*

**Elle demande ensuite que l'accord qui vient d'être formulé soit transmis à toutes les directions afin qu'il n'y ait aucun blocage.**

### **Expertise qualitative, économique et sociale sur les activités externalisées.**

*La CFDT demande des précisions sur la mise en œuvre de l'expertise qualitative, économique et sociale décidée en CCE à la demande des élus pour les 3 établissements qui ont déjà subi des externalisations de la restauration ou du ménage.*

Sandrine SEGOVIA KUENY répond qu'une convention a été rédigée. Les résultats seront disponibles mi-mars et une présentation sur le volet qualitatif, économique et social sera faite par FORGECO à la commission économique. Toutefois, il faut attendre mi-février avant de pouvoir disposer des bilans.

***Pour la CFDT la commande était d'une étude FORGECO complétée par une analyse approfondie des éléments économiques par SYNDEX. La seule analyse par FORGECO ne peut se substituer au volet confié à SYNDEX.***

***La CFDT considère avoir une démarche responsable: les externalisations ont des conséquences sur les conditions de travail, les modes d'organisation et au final sur la qualité des prestations dispensées aux patients ou résidents !!!***

***Nous devons avoir un premier regard sur ce qui se fait déjà avant de poursuivre toute autre démarche.***

*La CFDT demande un point d'avancement de l'outil GESTOR. Ce point sera programmé lors du prochain CE.*

## CHANAY

*Didier TONDINE élu CFDT signale que les agréments SSR seraient apparemment reconduits à CHANAY et souhaite savoir pour quelle durée. Cette décision de l'ARS le surprend car l'établissement était soumis à de fortes pressions. L'ARS et la MGEN ont reconnu le caractère de santé mentale qui a servi de base pour l'élaboration d'un projet d'établissement, et conduit diverses adaptations des organisations de travail et d'orientations en termes de formation professionnelle.*

Sandrine SEGOVIA KUENY confirme que l'agrément SSR a été prolongé pour une durée de 5 ans mais cela ne veut pas dire pour autant que le dossier de reconnaissance santé mentale soit abandonné : Il s'agit là d'une étape obligée pour pouvoir continuer d'exercer dans l'attente. Effectivement l'autorisation doit être en adéquation avec l'activité de l'établissement. Elle souhaite que, vu son importance, ce dossier aboutisse le plus rapidement possible. Elle confirme que le projet médical est bien celui qui sera mis en œuvre.

***Didier TONDINE demande qu'un message fort soit envoyé aux médecins et équipes pour éviter toute démobilisation. Ce dossier appartient à la santé mentale mais aussi à l'Education Nationale. Il est de la responsabilité de la MGEN de maintenir cette structure scolaire et son expérience acquise tout au long des années.***

### Situation trimestrielle de l'emploi

D'une façon générale on peut constater une augmentation de la précarité. **Pour la CFDT faire simplement ce constat n'est pas satisfaisant il manque un certain nombre d'éléments pour apprécier ces chiffres.** Le fort taux de CDD peut aussi vouloir dire que les absences sont remplacées, par contre ils peuvent révéler un fort taux d'absentéisme. Il est en effet important de connaître précisément la ventilation et les causes des recours aux CDD.

*Pour la CFDT il serait intéressant d'ajouter à ces données trimestrielles le nombre de départs et recrutements en CDI par secteur plutôt que de devoir attendre le bilan social fait une fois par an.*

### Mise en place d'une commission d'échanges stratégiques :

La MGEN souhaite répondre à de nouvelles obligations et mettre en place une nouvelle commission d'échanges stratégiques qui aura pour but de consulter les organisations syndicales sur les orientations stratégiques de l'entreprise. Elle dit afficher ainsi sa volonté de renforcer la transparence et le dialogue social avec les représentants du personnel en les associant à raison d'un représentant par organisation syndicale représentative et du secrétaire du CCE pour des réunions, sur convocation, deux fois par an, avec le Président de la MGEN, le Directeur groupe, le délégué national aux relations sociales et le DRH groupe. **L'avenant inclut une clause de discrétion.**

***La CFDT accueille favorablement cette nouvelle commission mais souligne que pour prendre tout son sens, elle doit être un lieu d'échanges sur des projets et ne pas simplement informer les représentants du personnel sur des décisions déjà prises.***

***Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes***

***Pour revendiquer et défendre vos idées***

***<http://www.cfdt-mgen.org/>***

***Pour tous renseignements : votre Délégué Syndical local : Ou contacter la Délégation Centrale:***

***Alain CHARRAS, Délégué central UES MGEN, 06 07 47 69 22***

***Gilles FOUACHE, Délégué Central MGEN Action Sanitaire et Sociale, 06 99 16 16 37***

